

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2025

**Nombre de conseillers :** L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 15 avril, à 20h13, le Conseil Municipal de la  
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
Présents : 11 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.  
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2025  
Pouvoirs : 1  
Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD, TAMAIN  
Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL, DESCOMBES, DURAND, FLAMAND,  
PENEL.  
**ABSENTS EXCUSES** : L. DELUNEL (pv P. FLAMAND)  
**Secrétaire de séance** : Jean-Luc COURTIAL

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. DELIBERATIONS**

- 1- Commande publique : Construction d'une salle polyvalente – Attribution des marchés de travaux
- 2- Finances : Subventions 2025 aux associations et organismes N°2
- 3- Finances : Projet Athelya : Garantie d'emprunt

### **II. AUTRES DECISIONS ET AVIS**

### **III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### **IV. INFORMATIONS & DIVERS**

- Le compte rendu du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité des votants.

## **I. DÉLIBÉRATIONS**

### **➤ CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-13 du 04 Mars 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations n°2022-39, 2023-40, 2024-05-01, -2024-38 et 2024-46, approuvant le plan de financement et choisissant la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une salle polyvalente.

Il informe de la procédure d'appel d'offres en 13 lots séparés dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

- Lot N°01 TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS
- Lot N°02 FONDATIONS SPECIALES PAR PIEUX
- Lot N°03 GROS OEUVRE

- Lot N°04 CHARPENTE BOIS - COUVERTURE METALLIQUE - BARDAGE
- Lot N°05 ETANCHEITE
- Lot N°06 REVETEMENTS DE FACADES PAR BARDAGE DE PANNEAUX ENDUITS
- Lot N°07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM/METALLERIE
- Lot N°08 MENUISERIES INTERIEURES
- Lot N°09 PLATRERIE - PEINTURE
- Lot N°10 PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot N°11 CHAPES - CARRELAGE - FAIENCE
- Lot N°12 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
- Lot N°13 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES.

Le dossier d'appel à candidature a été envoyé dans l'édition du PROGRES de l'Ain le 11/12/2024 pour parution le 13/12/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 13/12/2024

La date limite de remise des candidatures était fixée au 23/01/2025 à 12h00.

Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>

Pour rappel le dossier comportait des Prestations supplémentaires éventuelles pour les lots suivants :

Lot	Désignation de la variante imposée (ex-option)
1	PSE 1 : Dallage béton balayé
4	PSE 1 : Fourniture et mise en œuvre de l'ossature du mur bois en bois scolyté
8	PSE 1 : Fourniture et mise en œuvre d'un écran de projection mural
13	PSE 1 : Modification de la lustrerie de la grande salle PSE 2 : Ecran de vidéo projection

Pour information, le Lot 6 étant dépourvu d'offres, une nouvelle consultation a été lancée.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

**Pour tous les lots**

<b>Valeur Prix :</b>	/12
<b>Note pondérée à 60 % :</b>	
Note X = (coût offre min / coût offre X) * 20	
La note sur 20 est ensuite pondérée à 60 % soit une note sur 12.	

<p><b>Valeur technique :</b></p> <p><b>Note pondérée à 40 % :</b></p> <p><u>- Les moyens en personnel affecté au chantier, notés sur 6 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Personnel de chantier : nombre et qualifications/expérience,</li> <li>&gt; Personnel d'encadrement : nombre et qualifications/expérience.</li> </ul> <p><u>- Les indications sur la méthodologie prévue pour la réalisation des travaux, notées sur 10 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Méthodologie (pose/enchaînement des tâches/contrôles des travaux),</li> <li>&gt; Identifications des contraintes du site,</li> <li>&gt; Dispositions pour la réduction des nuisances.</li> </ul> <p><u>- Les dispositions prises pour la gestion des déchets de chantier, notées sur 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dispositions pour la réduction et le tri des déchets de chantier,</li> <li>&gt; Dispositions pour la valorisation des déchets de chantier.</li> </ul> <p>La note sur 20 est ensuite pondérée à 40 % soit une note sur 8.</p>	/8
<p><b>Note globale :</b></p> <p>Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à deux décimales :</p> <p>Note du critère Prix + Note de la valeur technique = note sur 20.</p> <p>L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.</p>	/20

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par L'ATELIER LAURENT CHASSAGNE, le mandataire,

- **DECIDE d'attribuer les lots de l'appel d'offres relatif à la construction d'une salle polyvalente comme suit, pour un montant total de 789 304.01€ HT, soit 947 164.81 € TTC ;**

Lots	Libellés	Entreprises	Montant € HT
1	Terrassements VRD + PSE incluse	ROGER MARTIN	77 812.50
2	Fondations spéciales par pieux	KELLER FONDATIONS SPE	29 800.00
3	Gros-œuvre	BOURDON CONSTRUCTION	167 129.50
4	Charpente bois – couverture métallique – bardage + PSE incluse	BOURDON FRERES	153 032.05
5	Etanchéité	DAZY	8 700.00
6	Revêtements de façades par bardage en panneaux enduits	Aucune offre	
7	Menuiseries extérieures alu métallerie	MTM	67 087.30
8	Menuiseries intérieures + PSE incluse	BEAL	36 941.78
9	Plâtrerie peinture	GENAUDY	85 500.00
10	Plafonds suspendus	AUBONNET ET FILS	4 800.00
11	Carrelage faïence	FONTAINE LOUIS	9 000.88
12	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	MURY	100 000.00
13	Electricité courants faibles – PSE non incluse	DUCLUT	49 500.00
		<b>TOTAL</b>	<b>789 304.01</b>

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2025, à l'opération 203.**

➤ **FINANCES : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES N°2**

VU la délibération n°2025-17, du 18 mars 2025, votant les subventions 2025 aux associations et organismes pour un montant de 810 €

VU les crédits inscrits au compte 65748 pour le budget 2025 : 4 000€

Monsieur le Maire rappelle que, toute nouvelle subvention devra faire l'objet d'une délibération ultérieure en cas de besoin en cours d'année

VU la demande de la Classe en 5 de Chaneins, pour la participation financière à la location de la salle des fêtes de Saint Trivier sur Moignans à l'occasion de leur manifestation du 15 et 16 février 2025, d'un montant de 130€

VU la délibération n°2022- 49, du 26 Juillet 2022, accordant une participation exceptionnelle aux locations des salles des fêtes extérieures, d'un montant maximum de 330€, pour une manifestation annuelle pour chaque association Chaninoise et Valinoise

Par conséquent, la commission « finances » propose au Conseil Municipal d'attribuer une nouvelle subvention :

<b>SUBVENTIONS DE GESTION COURANTE</b>		<b>COMPTE 65748</b>
<b>Classe en 5 – Participation location salle des fêtes extérieure</b>		130 €
	<b>TOTAL</b>	<b>130 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

➤ **DECIDE de voter et d'inscrire au budget 2025, la subvention citée ci-dessus pour un montant total de 130 € au compte 65748 ;**

➤ **LAISSE le soin à Monsieur le Maire de mandater dans leur intégralité ces subventions et de transmettre une ampliation de la délibération à la Trésorerie de Châtillon -sur-Chalaronne**

➤ **FINANCES : IMMOBILIERE RHONE ALPES SA D'HLM– DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS**

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 169006 en annexe signé entre : IMMOBILIERE RHONE ALPES SA D'HLM ci-après

L'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE CHANEINS accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4189735,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 169006 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1256920,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :**

- **Décide à garantir l'emprunt qu'Immobilière Rhône-Alpes à contracté, à hauteur de 30%, nécessaire à la construction de 20 pavillons locatifs « Lotissement de la Dombes »**

## **II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS**

## **III-COMpte Rendu des Reunions, Travaux et Dossiers en Cours**

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires : Essai de l'alarme PPMS à l'école concluant. GA trouve la cantine bruyante.

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports : VD. Bibliothèque, projet boîte à livres avec l'association « l'outil en main », une subvention leur sera donner pour la fourniture des matériaux, ils fabriquent la boîte.

Les vestiaires sportifs ont été cambriolés, le matériel, les boissons du foot ont été volés.

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : Lettre de Chaneins, réunions le 5 mai à 19h et le 21 mai à 20h distribution début juin. Mail aux associations pour leur article.

Commission Bâtiments – Patrimoine : Rdv avec M Bras et l'architecte pour l'aménagement du Cœur de village sur la partie basse du terrain. Proposition de 11 logements.

Projet « Le petit Chalet » à Servinges, Financement spécifique, vente des appartements mais pas du terrain qui sera en location aux futurs acheteurs, ceci pour faire baisser le prix d'achat des habitations (bail réel solidaire).

Rdv avec le Lieutenant Magand pour vérifier si le local de l'ancienne poste peut être mis en location, non pas possible en l'état, il faut effectuer des travaux afin de séparer les réseaux et refaire des cloisons aux normes. Pour cette année la commune n'a pas le budget.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture : DD a visité les logements sociaux du Lotissement de la Dombes, les appartements sont bien conçus avec une salle de bains en bas et une à l'étage, climatisation réversible en bas et convecteurs en haut.

Projet distributeur de pizzas : compteur électrique au local route de Belleville à mettre, l'agent technique tire le câble sous la route, à voter au prochain conseil 250€ de loyer et 150€ de charges. Le distributeur sera installé sur le parking de la Bascule, le gérant gère les poubelles.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel : PF rdv avec agent animation, il voudrait faire plus d'heure à l'école en tant qu'AESH. Il faut trouver quelqu'un pour le remplacer à la cantine et la sieste des petits le temps du congé maternité de l'autre agent.

Un agent d'entretien est déclaré inapte au travail, elle est licenciée le 9 avril 2025.

Commission Intercommunalité : La communauté de communes de la Dombes finance à hauteur de 80% la plantation de haie, utile pour l'aménagement du parc de la bibliothèque et pour la sortie de secours de l'école côté stade.

Commission Urbanisme & Environnement : PF a reçu un courrier des habitants du Clos des Boutons d'Or 1 concernant l'éclairage du stade, les voitures garées et les enfants qui jouent font du bruit sur le parking privé pendant les matchs, ils souhaitent que le lotissement devienne communal.

Certains propriétaires du lotissement de la Croix Blanche sont eux aussi gêné par l'éclairage des projecteurs. Une étude avait été faite avant la pose des projecteurs, PF demande un complément de cette étude pour confirmer que toutes les normes sont bien respectées.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : Rdv avec M. Muneret du syndicat des eaux et Mme Ricci, pour les travaux du nouveau château d'eau, le mardi 29 avril à 15h en mairie.

Travaux assainissement : le clapet anti-retour dans le lotissement du passage du Lavoir sera remis en place, la nouvelle pompe sera opérationnelle début mai, la demande de subvention est accordée à hauteur de 25000€.

PF lit la lettre du Sénat concernant le transfert de compétence eau et assainissement.

GP rdv avec le SIEA pour l'éclairage public : Nombre de points lumineux sur la commune 178, nombre déjà en LED 90, reste 88 points à moderniser.

2 solutions : Solution mixte (relamping en ampoule LED+ remplacement de luminaire ou cela est nécessaire) Montant des travaux 25400€

Solution optimale (remplacement des points lumineux par luminaires LED) Montant des travaux 58400€. Les 2 montants sont finançables dans le cadre de l'intracring (emprunt à 2%). Les travaux permettraient de faire 44% d'économie en consommation d'énergie.

#### IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Jean-Luc COURTIAL	

La séance est levée à 22H43.